

DOCUMENT DE CADRAGE DES INSCRIPTIONS AUX ETABLISSEMENTS DE L'UIASS

Cher(e) candidat(e),

Nous avons le plaisir de vous communiquer à travers le présent document les modalités d'inscriptions suivantes qui seront instaurées à compter de l'affichage des résultats.

A - Constitution du dossier d'inscription

En cas d'admission, le dossier administratif qui sera demandé pour finaliser votre inscription devra comporter les éléments suivants :

- Copie de la CIN
- Original du baccalauréat et du relevé de notes obtenues au baccalauréat
- Chèque des frais de scolarité libellé au nom de l'UIASS

B - Grille tarifaire des formations

ETABLISSEMENT	NIVEAU	FRAIS DE FORMATION	TARIF
FMA	1 ^{ère} ANNÉE	Frais d'Assurance et d'inscription	5 000
FMDA			
FPA		Frais de Scolarité	115 000
IVA			

ETABLISSEMENT	NIVEAU	FRAIS DE FORMATION	TARIF
FASIMH	1 ^{ère} ANNÉE	Frais d'Assurance	1 000
ISITS		Frais d'Admission	3 000
		Frais de Scolarité	36 000

C - Calendrier d'inscription

La phase d'inscriptions démarrera à compter du lundi 14 juillet et se déroulera selon les étapes suivantes :

- **Inscription sur liste principale :**
Du lundi 14 Juillet 2025 au mercredi 16 juillet 2025 inclus
- **Inscription sur liste d'attente :**
A partir jeudi 17 juillet 2025

Pour toute information ou demande complémentaire, nous vous invitons à prendre attache avec notre service d'inscription au numéro suivant :
+212 537 13 11 50

D - Informations complémentaires

En cas d'admission dans l'une des facultés publiques de médecine, médecine dentaire ou de pharmacie, l'Université s'engage à rembourser l'intégralité des frais engagés par le candidat et ce, dans un délai maximal d'un mois après dépôt des justificatifs d'admission.